



Changement de situation pour un contrat de travail

Par **La fee**, le **04/10/2022** à **11:38**

Bonjour, j'ai également une question à vous poser, j'ai un contrat en tant que contremaître mais mon patron me fait faire un métier de polyvalent a-t-il le droit de me faire du polyvalent alors que j'ai un contrat en tant que contremaître et a-t-il le droit de me changer mon contrat d'être contremaître et de repasser à polyvalent, aurais-je le droit de garder mon salaire et le statut de contremaître est en travaillant en tant que polyvalent ? Si je n'ai pas de contrat en tant que polyvalent, peut-il me changer mon salaire ?

Par **P.M.**, le **04/10/2022** à **11:56**

Bonjour,

Vous pourriez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification mais parfois un chef d'équipe est amené à suppléer celles des salariés d'un grade inférieur tout en conservant son salaire...

Par **La fee**, le **04/10/2022** à **12:08**

Merci mes en aucun qu'able patrons peut me changer mon statut si j'accepte les tache d'un polyvalent ? Ou il a le droit de changer

Par **P.M.**, le **04/10/2022** à **13:27**

J'ai du mal à comprendre votre dernier message mais en principe l'employeur ne peut pas modifier un élément essentiel du contrat de travail comme le salaire...